

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada  
Pacific Region  
401 - 1230 Government Street  
Victoria, B.C.  
V8W 3X4  
Bid Fax: (250) 363-3344

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise  
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation  
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,  
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution  
Public Works and Government Services Canada -  
Pacific Region  
401 - 1230 Government Street  
Victoria, B. C.  
V8W 3X4

<b>Title - Sujet</b> CANOE & KAYAK -WHITEHORSE YT	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W4295-15C003/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W4295-15C003	<b>Date</b> 2015-05-15
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$VIC-246-6718	
<b>File No. - N° de dossier</b> VIC-5-38007 (246)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2015-05-26</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Pacific Daylight Saving Time PDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Kobenter, Hélène	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> vic246
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (250) 363-3404 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (250) 363-3344
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> VOIR DANS LA PRESENTE	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> (type or print) <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation

W4295-15C003/A

Amd. No. - N° de la modif.

002

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic246

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W4295-15C003

File No. - N° du dossier

VIC-5-38007

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

**CETTE PAGE EST LAISSÉE VIDE DÉLIBÉRÉMENT**

---

## Modification n° 001 émise pour modifier l'invitation susmentionnée comme suit:

### Modification n° 002 émise pour modifier le document d'appel d'offres susmentionné comme suit:

- 1) **Repousser la date de clôture de l'invitation (Page 1)  
Supprimer tel qu'indiqué.  
Insérer: **2015-05-26** à 14h00, heure avancée du Pacifique (HAP), et**

- 2) **Afficher les réponses aux questions reçues des soumissionnaires potentiels (Q et R), et**

#### Question n°1:

Je souhaite pouvoir recevoir deux paiements au lieu d'un paiement car cela prend au moins 30 jours après le contrat pour être payé. Ceci représente un réel défi quand le contrat implique un si grand nombre d'employés. J'aimerais pouvoir recevoir une forme de paiement avancée, même s'il ne s'agit que de 25 à 35% vers la fin juillet. L'entrepreneur retenu doit payer tous ses frais de main d'œuvre immédiatement et ne reçoit aucun paiement jusqu'à deux mois après le début du contrat. Cela impose beaucoup de pression sur une petite entreprise. Un versement plus avancé résoudrait ce problème.

Réponse à la question n°1: L'article 6.7.3 des clauses du contrat subséquent a été modifié pour permettre des paiements multiples. L'entrepreneur peut ainsi soumettre une facture lorsqu'une unité de formation ou plusieurs unités de formation auront été complétées et livrées conformément aux dispositions de paiement du contrat. Voir au point 3 ci-dessous.

#### Question n°2:

J'aimerais une forme d'engagement pour l'année de prolongation à la fin du mois de janvier de l'année suivante. Si ce n'est pas Janvier, alors au mois fin février. Le plus tôt est le mieux. C'est un défi de garantir le personnel avec les attestations nécessaires pour ce contrat quand la prolongation est décidée en mai. Nombreux sont les guides/instructeurs qui ont besoin de planifier leur emploi d'été plusieurs mois à l'avance. Par ailleurs, une entreprise a besoin de planifier son été 6 à 12 mois à l'avance. Quand ce contrat est émis tard, il est très difficile pour une petite entreprise de remplacer l'activité d'été si le MDN décide de ne pas exercer les années d'option. Ceci peut être dévastateur pour une petite entreprise comme la nôtre. Les touristes planifient leur excursions guidées des mois à l'avance. D'autres agences qui fournissent des services d'instructions planifient eux aussi des mois à l'avance.

Réponse à la question n°1: L'article 6.4.2 des clauses du contrat subséquent a été modifié pour permettre au Canada d'envoyer un avis écrit de prolongation à l'entrepreneur au plus tard le 31 janvier de chaque année civile. Voir au point 3 ci-dessous.

- 3) **Modifier le document d'appel d'offres conformément comme suit :**

**CONFORMÉMENT À LA PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT, article 6.4.2 –  
Option de prolongation du contrat  
Supprimer tel qu'indiqué:  
Insérer:**

#### **6.4.2 Option de prolongation du contrat**

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus deux (2) période(s) supplémentaire(s) de une (1) année(s) chacune (Année d'option 1 : du 5 juin 2016 au 4 juin 2017; Année d'option 2 : du 5 juin 2017 au 4 juin 2018), selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur **au plus tard le 31 janvier de chaque année civile** avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

### **CONFORMÉMENT À LA PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT, article 6.7.3**

#### **Single Payment**

**Supprimer tel qu'indiqué:**

**Insérer:**

#### **6.7.3 Paiements multiples**

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12), Paiements multiples

### **CONFORMÉMENT À L'ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX, article 5.4 (Éxigences en matière d'accréditation pour les instructeurs en eau vive).**

**Supprimer tel qu'indiqué:**

**Insérer:**

**5.4** Tous les instructeurs en eaux vives doivent avoir une accréditation valide d'instructeur en eaux vives de niveau intermédiaire de Pagaie Canada pour le canoë en tandem « **Paddle Canada's Moving Water Canoe Instructor Intermediate Tandem** » (ou un équivalent acceptable tel qu'une accréditation valide d'instructeur de rivière de Pagaie Alberta « **Paddle Alberta Tandem River Instructor certificate** » combinée avec une accréditation de Pagaie Canada d'introduction en eaux vives pour le le canoë en tandem ou solo « **Intro Moving Water Skills Tandem and/or Solo** ») et une accréditation de secourisme en milieu sauvage. Chaque instructeur par voyage doit avoir une expérience récente en tant que chef d'excursion ou en tant que chef adjoint d'excursion sous la direction d'un chef expérimenté, sur les rivières Teslin, Yukon et Takhini et doit très bien connaître l'itinéraire, y compris les secteurs de camping possibles, les routes, etc. Une preuve de conformité doit être fournie au chargé de projet du MDN au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet.

**Toutes les autres conditions du document de demande de soumission restent inchangées.**